

Où effectuer vos démarches

Votre demande de titre sécurisé peut être déposée dans tous les départements du territoire national.

Dans les Vosges, vous pouvez effectuer vos démarches **uniquement** auprès des mairies suivantes :

<u>Communes</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Adresse Station Biométrique</u>
Bruyères	03.29.50.52.52	7 r. du G de Gaulle
Chantraine	03.29.69.19.19	7 imp. Payonne
Charmes	03.29.38.85.85	Pl. Henri Breton
Darney	03.29.09.33.45	14 r. Stanislas
Epinal	03.29.68.50.00	9 r. du G. Leclerc
Fraize	03.29.50.80.07	1 Pl. de hôtel ville
Gérandmer	03.29.60.60.60	46 r. Ch. De Gaulle
La Bresse	03.29.25.40.21	12 Pl. du Champiel
Lamarche	03.29.09.50.11	188 r. C. Renard
Le Thillot	03.29.25.00.59	1 Pl. Tassigny
Mirecourt	03.29.37.05.22	32 r. du G. Leclerc
Neufchâteau	03.29.95.20.20	28 r. St Jean
Rambervillers	03.29.65.12.07	2 r. de la Faténerie
Raon-l'Étape	03.29.41.66.67	27 r. J. Ferry
Remiremont	03.29.62.42.17	1 Pl. de l'Abbaye
St Dié des V.	03.29.52.60.45	Pl. J. Ferry
Senons	03.29.57.91.43	R. Constant Verlot
Thaon les V	03.29.39.01.17	Pl. de la Victoire
Vittel	03.29.08.04.38	38 Pl. Mame

(Les photocopies doivent être fournies avec les originaux lors de l'enregistrement de la demande)

Quelles sont les pièces à fournir ?

Vous êtes majeur :

- * La Pré Demande à remplir directement en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>, où un compte sera préalablement créé.
- * 2 photos d'identité récentes et identiques (35x 45), tête nue, de face, sur fond clair et uni.
- * Un justificatif de domicile récent (facture d'électricité, de gaz, de téléphone, justificatif fiscal...). Si vous êtes hébergé, la pièce d'identité du logeur et une attestation rédigée par celui-ci, indiquant qu'il vous héberge.
- * Si vous êtes en possession d'un titre d'identité sécurisé, carte d'identité ou passeport, valide ou périmé de moins de deux ans, ce document est suffisant pour justifier de votre identité.
- * Si vous demandez le renouvellement d'un titre sécurisé, perdu ou volé, aucun document d'état civil ou d'identité n'est obligatoire.
- * Dans tout les autres cas, vous devez produire un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de trois mois, disponible auprès de la mairie du lieu de naissance.
- * Lorsque la nationalité française n'est pas établie par l'acte d'état civil produit, un décret de naturalisation ou certificat de nationalité française peut être exigé.
- * Si votre demande nécessite une modification d'état civil du titre précédent (adjonction, suppression, modification du nom ou de nom d'usage, francisation) vous devez produire le justificatif de cette modification.
- * Les timbres fiscaux : 86 € pour un passeport valable 10 ans

Vous êtes mineur (ou majeur sous tutelle) :

- * La Pré Demande à remplir directement en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>, où un compte sera préalablement créé.
- * 2 photos d'identité récentes et identiques (35x 45), tête nue, de face, sur fond clair et uni.
- * Un justificatif de domicile récent (facture d'électricité, de gaz, de téléphone, justificatif fiscal...) qui doit être celui de la personne ayant la garde de l'enfant.
- * Si vous êtes en possession d'un titre d'identité sécurisé, carte d'identité ou passeport, valide ou périmé de moins de deux ans, ce document est suffisant pour justifier de votre identité.
- * Dans tout les autres cas, vous devez produire un extrait d'acte de naissance avec filiation complète de moins de trois mois.
- * Les timbres fiscaux en vigueur :
 - 42 € pour un mineur de 15 à 18 ans (passeport)
 - 17 € pour un mineur de moins de 15 ans (passeport).

Attention le passeport pour les mineurs n'est valable que

5 ans.

La mention d'un nom d'usage est possible s'il s'agit d'un nom de famille du parent non transmis à l'enfant, à condition que ce parent l'ait reconnu.